

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille quatorze, le Quinze Mai, à Dix-Huit heures Trente Minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE se sont réunis en son siège social, 20, rue Emile Forichon sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTRON, Président.

Date de convocation : 6 mai 2014

Nombre de Délégués : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Dont : titulaires : 18 - suppléants :

PRESENTS : SAGET Gérard, GORGES Michel, PONTIER Catherine, MINET Claude, LAFARCINADE Marie-Jeanne, CHARBONNIER Annie, VILLETEAU Christian, DELAVEAUD Jean-François, BALLEREAU Jean-Paul, ROBERT Christian, LAFONT Jean-Marc, GUERRE Roger, HOUTMANN Alain, NICOLAS Barbara, GAUTRON Guy, CHAUMETTE Catherine, CHAUVAT Jean-Marc, ASSIMON Pascale.

ABSENTS : PAQUIGNON Christian (excusé)

**INFORMATION sur les DELEGATION de FONCTIONS
aux VICE-PRESIDENTS**

Monsieur le Président indique qu'à la suite de l'élection du Bureau, il a délégué une partie de ses attributions comme suit :

. Monsieur Michel GORGES, 1^{er} Vice-Président : « Ordures Ménagères » : Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

. Madame Marie-Jeanne LAFARCINADE, 2^{ème} Vice-Présidente : « Action Sociale » : réalisation, entretien et gestion des structures d'hébergement ou habitat regroupé pour personnes âgées ou handicapées ou participation à des opérations de ce type, à créer ; aménagement, entretien et gestion des haltes garderies, des relais assistantes maternelles, des centres petite enfance et de loisirs existants ou à créer ; activités périscolaires et transports scolaires des élèves du collège Vincent Rotinat. Elle a délégué de signature à cet effet.

. Monsieur Christian ROBERT, 3^{ème} Vice-Président : « Tourisme » : mise en place, développement d'une politique du tourisme sur l'ensemble de la Communauté de Communes et « Communication ».

Le Conseil Communautaire en prend acte.

ORGANISATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE : COMMISSIONS

Monsieur le Président informe que les délégués suppléants des communes qui ne disposent que d'un seul représentant peuvent faire partie des commissions s'agissant d'organismes purement consultatifs.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Monsieur le Président propose de constituer une commission par vice-présidence.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accepte cette suggestion et fixe la composition des commissions comme suit :

. commission « **ordures ménagères** » :

BALLEREAU Jean-Paul, CHAUVAT Jean-Marc, MINET Claude, DELAVEAUD Jean-François, VIAUD Philippe, SAGET Gérard , GORGES Michel.

. commission « **action sociale** » :

CHAUMETTE Catherine, CHARBONNIER Annie, GUERRE Roger, NICOLAS Barbara, LAFARCINADE Marie-Jeanne, CHAUVAT Jean-Marc, ROBERT Christian.

. commission « **tourisme – communication** » :

PONTIER Catherine, LAFONT Jean-Marc, NICOLAS Barbara, ASSIMON Pascale, HOUTMANN Alain, ROBERT Christian.

La Commission « **administration – économie – voirie – gymnase – prospective** » n'est pas constituée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de poursuivre les réunions des maires qui ont lieu tous les premiers lundis du mois et ce à partir du mois de juillet 2014.

ELECTION de la COMMISSION d'APPEL d'OFFRES

Monsieur le Président rappelle que la commission d'appel d'offres est constituée du Président de la CDC et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au scrutin de liste parmi les membres du conseil communautaire (article 22 du code des marchés publics).

Monsieur le Président demande s'il existe des candidats.

Les personnes suivantes sont candidates sous le nom de LISTE 1 :

Liste 1 :

Titulaire 1 : SAGET Gérard
Titulaire 2 : MINET Claude
Titulaire 3 : LAFARCINADE Marie-Jeanne

Suppléant 1 : ROBERT Christian
Suppléant 2 : GORGES Michel
Suppléant 3 : HOUTMANN Alain

Il est procédé à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants : 18
Suffrages annulés : 0
Suffrages Exprimés : 18
Majorité Absolue : 10

Liste 1 : 18

La liste 1 est élue. Les élus qui figurent sur cette liste constituent la commission d'appel d'offres de la CDC du VAL de BOUZANNE.

DESIGNATION d'un DELEGUE à la MISSION LOCALE INDRE SUD (MLIS)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Christian ROBERT comme délégué titulaire et Madame Annie CHARBONNIER comme délégué

suppléant. Monsieur Guy GAUTRON qui était délégué jusqu'à présent se propose de les accompagner pour les présenter lors de la première réunion.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

TRANSPORTS SCOLAIRES PREPARATION de la RENTREE SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Jeanne LARFARCINADE qui indique qu'un courrier a été adressé dans toutes les écoles leur demandant la liste des élèves susceptibles d'entrer en 6^{ème} au collège de NEUVY-SAINT-SEPULCRE à la rentrée scolaire 2014/2015.

Un courrier sera alors envoyé à chaque maire pour lui communiquer la liste des enfants de sa commune afin qu'il recense auprès des familles concernées les éventuels besoins de création d'arrêt de car.

Dans l'hypothèse où une création serait sollicitée, un dossier devrait être complété par les familles. Il devra être demandé à la CDC par la mairie. Il sera constitué d'un extrait de carte pour la localisation du point d'arrêt existant, de celui demandé et du domicile de l'enfant. Les parents devront joindre une demande argumentée. La CDC rendra un avis et transmettra au Conseil Général qui décidera.

Le secrétariat de la CDC est à la disposition des maires pour expliquer les circuits existants.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

COMPTE RENDU des DECISIONS PRISES sur DELEGATION

Monsieur le Président indique qu'hélas, aucune décision n'a pu être prise pour la formalisation de l'attribution des travaux d'aménagement du bourg de BUXIERES d'AILLAC puisque le maître d'œuvre n'a pas envoyé les éléments nécessaires.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Informations diverses :

Monsieur le Président indique que lundi 19 mai prochain à 9 h 30 une réunion de la commission « Ordures Ménagères » aura lieu pour la présentation et l'orientation définitive du projet d'aménagement et réorganisation de la déchetterie. Les membres nouvellement élus sont invités à y assister.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Monsieur le Président informe des problèmes soulevés par le montant total des impayés du service « Ordures Ménagères » qui représente un total d'environ 128 000 € et propose un examen de la liste par les maires pour tenter des démarches d'incitation auprès des usagers chacun sur son territoire.

Toujours concernant le service « Ordures Ménagères » il signale le problème des Déchets Ménagers Spéciaux notamment les quantités anormales de dépôts de filtres à huile par des professionnels : il faudrait trouver une solution soit les refuser, soit modifier la structuration des tarifs. En tout état de cause, dès à présent, les prévisions budgétaires de 2014 ne seront pas suffisantes pour assumer les dépôts constatés à la déchetterie si rien n'est fait très rapidement.

AUTORISATION de POURSUITE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Trésorier de La Châtre à adresser des mises en demeure de payer, des oppositions à tiers détenteur et à exécuter les poursuites subséquentes nécessaires envers les redevables défaillants sans solliciter l'autorisation préalable de l'ordonnateur pour tous les titres pour le budget principal et tous les budgets annexes et toutes les créances. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

A Neuvy-Saint-Sépulcre, le 22 mai 2014.

Guy GAUTRON,
Président.